



Hiver 2017 • Volume 51, numéro 1

ColBlanc

Le magazine officiel des Cols blancs de l'île de Montréal (SCFP-FTQ)



Montréal sabote les horaires flexibles On prend l'offensive

Le mot du président
2017, année de grands défis !

page 3

Régime de retraite à Côte-Saint-Luc
Entente de principe ratifiée !

page 4

Griefs 101 : marche à suivre
Occupez-vous de vos droits !

page 5

LE PLUS IMPORTANT SYNDICAT DU SECTEUR MUNICIPAL QUÉBÉCOIS

 @ColsBlancsMTL

 Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP)

 sfmm429.qc.ca

Sommaire

- 3** **2017, année de grands défis !**
Alain Fugère, président
- 4** **Régime de retraite à Côte Saint-Luc
... et à la Cité de Dorval**
Gilles Maheu, trésorier-archiviste
Le Comité du journal
- 5** **Griefs 101 : marche à suivre**
Francine Bouliane, secrétaire générale
- 6** **Tour d'horizon : une grosse année devant nous !**
Maryse Chrétien, vice-présidente par intérim
- 7** **Stéphan Meloche, conseiller SFCP : un portrait**
Éliane Scofield, directrice syndicale au SPVM
- 8** **Signatures de conventions collectives**
Le Comité du journal
- 9** **Horaires flexibles aux Finances : droits bafoués !**
Le Comité du journal
- 10** **Prendre en main sa Re-Traite**
Christian Coallier, agent des régimes de retraite
- 11** **Congrès FTQ : Dessinons l'avenir...**
Le Comité du journal
- 14** **Vous travaillez dehors ? Gare au froid !**
Luc Veillette, représentant en prévention SST
Polytechnique, 27 ans après : la lutte se poursuit
Le Comité de la condition féminine
- 17** **Les insolences du syndiqué Untel**
Christophe Vaillancourt, directeur syndical par intérim,
Parc Six Flags SEC (La Ronde)
- 20** **Fonds de solidarité FTQ : la campagne REÉR
bat son plein**
Guylaine Dionne et Simon Welman, responsables locaux
du Fonds de solidarité FTQ au SFMM
- 21** **Fête des enfants : Noël sous les tropiques !**
Le Comité du journal

FEUILLET DÉTACHABLE

COMITÉ DES DÉLÉGUÉS SOCIAUX



Date de tombée des textes pour le prochain numéro du

ColBlanc
le vendredi 10 mars 2017



L'ÉQUIPE DU COLBLANC



FRANCINE BOULIANE
Responsable
à l'Exécutif



MYRIAM BRIZARD
Membre
du Comité du journal



LOUIS LONGPRÉ
Agent de communication



SIMON WELMAN
Membre
du Comité du journal



JEAN PIERRE
WAFUANA
Responsable par intérim
du Comité du journal



ÉLIANE SCOFIELD
Collaboratrice
du Comité du journal



ColBlanc
Le magazine officiel du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SFCP-FTQ)

Hiver 2017 • Volume 51, numéro 1

Publication officielle des membres du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SFCP) distribuée trimestriellement à 10 000 exemplaires.

Nos pages sont ouvertes à tous les membres du Syndicat. Cependant, le Comité du journal se réserve le droit de refuser la publication de textes qui ne rencontrent pas les critères établis par la politique d'information du SFMM (SFCP). Les textes publiés dans ce magazine n'engagent que leurs auteurs.

Toutes reproductions, traduction et diffusion des textes sont autorisées à condition d'en citer la source.

Dépôt légal à la Bibliothèque de la législature et à la Bibliothèque nationale du Québec, Division des acquisitions pour Canadiana et Bureau de dépôt légal, Bibliothèque nationale du Canada, Ottawa (SSN 0227-6064).

Composée et imprimée par des travailleuses et travailleurs syndiqués, membres d'un syndicat affilié à la FTQ.

Veuillez prendre note que, dans le seul but d'alléger le texte, le masculin comprend le féminin et vice-versa.

Photographe : Louis Longpré
Infographiste : Marcel Huot
(Atelier Québécois Offset inc.)



Notre couverture – Le 14 décembre, les Cols blancs du Service des finances de la Ville de Montréal se mettent en marche pour dénoncer le sabotage par l'employeur de leur droit aux horaires flexibles pourtant prévus dans le texte de la convention collective.

8790, avenue du Parc, Montréal (Québec) H2N 1Y6
Téléphone : 514 842-9463 • Télécopieur : 514 842-3683
Courriel : colblanc@sfmm429.qc.ca • sfmm429.qc.ca



Le mot du président

2017, année de grands défis !

Alain Fugère • Président

L'année 2017 promet d'être occupée sur le plan syndical. Renouvellements de conventions collectives, ententes sur la restructuration de régimes de retraite, horaires flexibles, détérioration du climat de travail à certains endroits : voilà autant de défis qu'il nous faudra surmonter. Quelques négociations de conventions collectives sont présentement en cours dans nos villes défusionnées, dont Hampstead, Baie-D'Urfé, Westmount et Dollard-des-Ormeaux.



Les pourparlers sont également engagés à l'Association aquatique de Dollard-des-Ormeaux et l'Office municipal d'habitation de Montréal (OMHM). Bonnes nouvelles : en 2016, nous avons conclu des ententes à Kirkland, à Côte Saint-Luc, à Ville Mont-Royal, à la Société du parc Jean-Drapeau, de même qu'à Pointe-Claire, Montréal-Est, Montréal-Ouest et Sainte-Anne-de-Bellevue.

La loi 15 sur les régimes de retraite à prestations déterminées amène aussi son lot de négociations à Côte Saint-Luc, Dorval, Dollard-des-Ormeaux, Montréal-Est, Montréal-Ouest, Mont-Royal, Westmount ainsi qu'à l'OMHM. Des dénouements dans quelques-uns de ces dossiers sont déjà intervenus ou vont survenir bientôt. L'arbitrage sera de mise pour les endroits où des ententes à la satisfaction de nos membres ne pourraient être convenues.

Le directeur Marcoux : un semeur de trouble

À Montréal, le directeur général Marcoux, pour l'instant supporté par l'administration Coderre, imagine toujours de nouvelles façons de pourrir les relations de travail. Sa dernière obsession ? Les horaires flexibles ! Bien qu'ayant été négociés clairement, l'interprétation qu'il en fait est une aberration.

Des démarches juridiques sont entreprises afin de remettre les pendules à l'heure. Des moyens parallèles seront mis de l'avant très prochainement dans le but de contrer son attitude qui ne peut mener qu'à la confrontation. Combien de temps le maire Coderre prendra-t-il pour se rendre à l'évidence que son directeur général est la principale cause menant à la détérioration du lien de confiance de ses employé(e)s envers l'administration ?

2017 sera l'année pour faire comprendre au maire que Marcoux fait malheureusement l'unanimité, autant chez les syndiqués que chez la majorité des cadres et des élus, qui souhaitent le départ à la retraite de cet individu !

Toujours à Montréal, vous avez tous pris connaissance des bonis accordés aux cadres supérieurs. Un million de dollars (1 000 000 \$) a ainsi été dilapidé. Cet argent aurait pu aisément servir à conserver les indexations prévues aux prestations de nos retraités. La Ville a fait un autre choix. Honteux !

L'entêtement du maire Marinacci

Comme vous l'avez sûrement vu dans les médias, nos consœurs et confrères de l'arrondissement L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève sont confrontés à un climat de travail néfaste. Bien que le Bureau du contrôleur de Montréal ait identifié clairement que la grande majorité de nos membres a subi du harcèlement, et que l'inspectrice de la CNESST affectée au dossier recommande la tenue d'une autre enquête indépendante, le maire Normand Marinacci refuse d'obtempérer.

Il en fait une guerre de pouvoir dirigée contre le maire Coderre et la juridiction de la Ville centre. Sa conduite est indigne. Pendant que les citoyens de l'arrondissement défraient à gros prix l'entêtement du maire Marinacci qui a embauché une firme d'avocats pour livrer sa guerre de pouvoirs à la Ville centre, les salariés de l'arrondissement souffrent. Le maire Marinacci ne fait preuve d'aucune humanité, son entêtement l'emportant sur la santé des employés. Par nos actions, nous soutiendrons nos membres jusqu'au bout de cette mauvaise saga. Le maire Coderre devra se positionner clairement et rapidement dans ce dossier. À suivre.

Les libéraux poursuivent leur saccage

Les libéraux provinciaux font encore du dommage. La loi 24 sur le pacte fiscal (ancien projet de loi 110) a été adoptée. Les libéraux ainsi que la CAQ se sont prononcés en sa faveur ; le PQ et Québec solidaire s'y sont opposés. Rappelons que cette loi permet, dans certaines circonstances exceptionnelles, l'ingérence du gouvernement provincial dans les processus de négociation du secteur municipal. Les manifestations des syndiqués et les interventions soutenues du SCFP à l'Assemblée nationale ont permis d'amoindrir les impacts négatifs initialement prévus au projet de loi.

Autres initiatives du gouvernement Couillard, les projets de loi 121 et 122 visent à donner plus de pouvoirs aux municipalités. Adoptés tels que présentés, ils faciliteraient la privatisation des services municipaux et retireraient l'obligation d'octroyer des contrats situés entre 25 000 \$ et 100 000 \$ à l'aide d'un processus d'appel d'offres. Bref, tout à l'inverse des conclusions de la Commission Charbonneau. Des représentations du SCFP seront faites auprès du gouvernement Couillard et de l'opposition.

Cette année s'annonce donc chargée de défis. Ensemble, comme nous en avons la tradition, nous affronterons tout ce que l'administration municipale et que le gouvernement provincial voudront nous imposer sans discussions ni négociations dignes de ce nom. Je compte sur vous comme vous pouvez compter sur moi.

Syndicalement,

Restructuration du régime de retraite à Côte Saint-Luc

Entente ratifiée sans applaudissements

Gilles Maheu • Trésorier-archiviste

Le mercredi 18 janvier, les Cols blancs participant au régime de retraite de la Ville de Côte Saint-Luc se sont réunis pour prendre connaissance du résultat des négociations sur la restructuration du régime menées en leur nom par le SFMM (SCFP).



Boyer, qui a participé aux discussions, observe que « contrairement à d'autres endroits, la Ville a fait preuve de respect et d'ouverture tout au long des négociations en comprenant bien nos enjeux, notamment en ce qui a trait à la composition et aux règles de fonctionnement du comité de retraite. Même si elle en sort gagnante, nous sommes désormais des partenaires égaux et les relations de travail ne seront pas trop affectées. » ♦

Rappelons qu'en vertu de la Loi 15 adoptée en décembre 2014 sous l'impulsion du gouvernement Couillard, syndicat et employeur se trouvaient dans l'obligation de restructurer le régime de retraite. C'est sans applaudissements ni gaieté de cœur que les salariés présents ont voté en faveur de cette entente.

Je relève que les membres ont accepté à

82 % l'entente sur la restructuration du régime de retraite dans le cadre de la Loi 15. Ils ont bien compris que nous avons négocié avec la ferme intention d'aller le plus loin possible dans un contexte où la Loi 15 vient constamment nous limiter de tous les côtés dans un processus qui ne s'est pas déroulé d'égal à égal.

Le conseiller syndical SCFP Dominic

Retraite : jour mémorable à la Cité de Dorval

Restructuration du régime signée !

Oui, journée mémorable à l'hôtel de ville de la Cité de Dorval, où le SFMM (SCFP) a signé une première entente sur la restructuration du régime de retraite de membres issus d'une municipalité reconstituée. L'événement s'est produit le jeudi 25 janvier, et faisait suite à l'assemblée du 5 décembre dernier au terme de laquelle les salariés concernés ont approuvé à plus de 92 % les termes de l'accord. Nos félicitations au Comité syndical de négociation qui était composé du vice-président Mario Sabourin, de la conseillère syndicale SCFP Sylvie Turcot, du directeur syndical Stefano Ferrante et de l'agent des régimes de retraite Christian Coallier !



Griefs 101 : marche à suivre

Occupez-vous de vos droits !

Francine Bouliane • Secrétaire générale et présidente du comité des griefs



Le Code du travail du Québec définit un grief comme suit : « Toute mésentente relative à l'interprétation ou l'application d'une convention collective. » Mais, au-delà de ces quelques mots, quelques données : l'année 2016 a été très intense, côté griefs. En effet, nous avons ouvert quelque 925 dossiers, tant à la Ville de Montréal que dans les villes reconstituées et les sociétés paramunicipales.

Les griefs actifs, soit ceux qui sont en attente de règlement ou d'arbitrage, sont au nombre de 1771. Inutile de dire que les six agents de griefs et les deux secrétaires aux griefs sont fort occupées à ouvrir les dossiers, à les monter et à faire le suivi des délais. Mais leur travail ne s'arrête pas là, très loin s'en faut !

Si vous pensez que l'employeur contrevient à la convention collective, ou si vous pensez être victime d'une irrégularité ou d'une injustice, la responsabilité vous revient, à titre de membre, de faire respecter vos droits.

Informez-vous

Peu importe qui est votre employeur sur l'île de Montréal, vous pouvez consulter ou télécharger une version imprimable de votre convention collective. Pour y accéder, rendez-vous sur sfmm429.qc.ca, puis cliquez sur le lien « Conventions collectives » que vous trouverez sous l'onglet « Téléchargements ».

Vous pourrez alors vérifier si la situation qui vous préoccupe est conforme à votre convention ou si elle y contrevient. Notons également que les lois d'ordre public, comme les chartes canadienne et québécoise des droits et libertés, font partie de toutes les conventions collectives même si elles ne sont pas nommées dans le texte.

Pour en savoir plus sur les griefs et sur leur traitement, chaque convention comporte des articles qui traitent précisément de ces aspects. La table des matières vous guidera vers les articles recherchés. Le délai pour déposer un grief est, dans la plupart des cas, de trois (3) mois civils. Mais, attention : il peut y avoir des exceptions, dépendant de votre convention, et dépendant de l'objet du grief. Certaines situations parti-

culières commandent des délais différents, voire beaucoup plus courts. Le refus d'un choix de vacances, les changements d'horaires ou les règles entourant les comblements de postes en sont des exemples.

Contactez votre représentant syndical

Aussitôt que vous constatez une problématique, contactez le plus tôt possible votre représentant syndical, votre délégué ou votre directeur syndical. Car, une fois informé, il entame son travail pour bien démarrer votre grief.

Il doit rencontrer les représentants de l'employeur pour faire la préétape de grief, soit exposer le problème, avoir une discussion afin de trouver une solution, et, en cas d'échec, déposer le grief. Après enquête, rencontre des témoins, et analyse du dossier, le représentant syndical remplit les formulaires de dépôt de grief. Une fois informé, il entamera son travail pour bien démarrer votre grief.

L'agent de griefs s'assure que le dossier est complet, puis rédige le libellé du grief qui comprend la date du litige, un bref exposé de la problématique, ainsi que le correctif demandé. Le secrétariat se charge par la suite de transmettre le grief à l'employeur.

Une fois le grief déposé, les parties peuvent continuer d'avoir des discussions pour tenter de régler le problème. Il n'est jamais trop tard pour trouver une solution qui sera gagnante pour tous et qui sera conforme à la convention collective.

Avant que le grief ne soit déposé devant un arbitre, un comité syndical de grief peut se réunir afin d'effectuer une analyse supplémentaire avec un procureur. Des comités de griefs avec l'employeur, des comités de relations professionnelles, ou des comités



**Nos secrétaires aux griefs
Johanne Rose et Annie Pagé**

de relations de travail sont également de bonnes plateformes pour tenter de dénouer les contraventions à la convention collective.

Même si le dépôt d'un grief est une bonne base pour poursuivre les discussions avec l'employeur, il est surtout une bonne manière de protéger vos droits. Dénoncer hors délai une situation s'avère la meilleure manière de perdre ses droits !

Occupez-vous de vos affaires

Consultez votre talon de paie, sinon comment savoir si votre travail supplémentaire, vos primes ont été payés ? Comment savoir si des heures vous ont été coupées ?

Prenez connaissance de votre description d'emploi, sinon comment savoir si vous n'effectuez pas des tâches d'un emploi supérieur ? De nouveaux collègues de travail font les mêmes tâches que vous, mais sont employés par une compagnie privée ? Alerte à la sous-traitance !

Ce ne sont là que quelques exemples qui démontrent qu'il ne faut pas occuper le marché du travail les yeux fermés, et que l'employeur, lui, est très porté à s'occuper de vos affaires ! ♦



Maryse Chrétien • Vice-présidente par intérim

En ce tout début d'année 2017, nous conservons un toujours goût amer du plan quinquennal de main-d'œuvre mis de l'avant par l'administration de la Ville de Montréal. Les conséquences sont énormes sur la qualité de vie de nos membres. Surcharge de travail, manque de ressources, coupures et resserrement dans la gestion des horaires flexibles : il n'y a plus de limites au soi-disant droit de gérance élastique de la Ville.

Un menu quelque peu varié s'impose en 2017. En voici un aperçu dans les secteurs que je représente.

Arrondissement Anjou

L'employeur a décidé de négocier localement les 17 points de la *Charte de la Ville de Montréal*, si bien qu'une entente a été adoptée à 96 % par les membres le 24 novembre 2016. L'un des points importants concernait les horaires de travail. Le statu quo a pu être conservé dans la majorité des cas, ce qui est une très bonne nouvelle pour nos membres qui bénéficieront pendant encore des années d'une conciliation de vie-travail-famille favorable !

Arrondissement Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce

Au contraire d'Anjou, cet arrondissement a décidé que, dorénavant, les horaires de travail seraient à négocier avec les services centraux. Mauvaise nouvelle... Beaucoup de mouvements à prévoir à CDN-NDG, notamment dans les bibliothèques ! Nous allons observer de près le bon déroulement d'un projet pilote d'octroi de travail supplémentaire dans les quatre établissements. Les listes de disponibilité des aides-bibliothécaires, qui ont fait l'objet de nombreux griefs en 2016, seront également dans la mire du SFMM ces prochains mois.

Arrondissement Saint-Léonard

Saint-Léonard occupera toute l'attention de ses représentants syndicaux en 2017. Bien qu'en 2016 la participation conjointe

du SFMM et de l'employeur a permis de régler une problématique de climat de travail à la bibliothèque, il reste du pain sur la planche ! Les réunions du Comité des relations de travail doivent se multiplier en raison du dépôt d'un nombre croissant de griefs. Nous comptons sur la collaboration des représentants de l'arrondissement pour régler le tout à l'amiable en 2017 !

SPVM (à l'exception : Application des règlements de stationnement)

Le torchon brûle ! L'employeur a décidé de faire sa propre interprétation des règles d'application l'article 17 qui concerne les horaires flexibles. Malgré les nombreuses discussions menées avec des représentants de la Ville, celle-ci maintient le cap. Par l'intermédiaire de rencontres organisées en groupe avec les membres, nous invitons ces derniers à utiliser les outils mis à leur disposition dans la convention collective (notamment la préétape de grief et dépôt de grief) avec l'aide de leurs représentants syndicaux pour mettre fin à cette injustice !

Ville de Dollard-des-Ormeaux

À la suite d'un sondage réalisé auprès des membres, les représentants syndicaux bâtissent présentement un cahier de demandes syndicales en vue de la négociation de la prochaine convention collective. Celle-ci arrivera à échéance le 29 décembre 2017. Le SFMM se prépare donc d'avance afin d'obtenir de ses membres le mandat de négocier. Les syndiqués seront convoqués dès que le cahier sera complété, c'est-à-dire durant les premiers mois de 2017.

Ville de Baie-d'Urfé

La négociation d'une toute première convention collective en est à ses balbutiements dans cette municipalité. La tâche est colossale car nous devons édifier une convention dans sa totalité. Bonne nouvelle : les représentants de l'employeur sont favorables à une grande proportion de nos demandes initiales. Les négociations iront de bon train en janvier 2017.

Ville de Kirkland

Les discussions en relations de travail porteront d'abord sur la négociation du régime de retraite en 2017. Bien entamées en 2016, elles se poursuivront cet hiver. Plusieurs rencontres sont planifiées d'ici la fin mars.

Association aquatique de Dollard-des-Ormeaux

Le SFMM est en pleine préparation du cahier de demandes en vue d'une imminente négociation de convention collective. Celle-ci est arrivée à échéance le 31 décembre 2016. Très prochainement, les membres seront convoqués pour l'adoption du cahier de demandes syndicales. En ce qui concerne les comités en relations de travail, nous espérons toujours sensibiliser l'employeur à certaines valeurs et mesures peu coûteuses qui favoriseraient la rétention à plus long terme de son personnel dont la majorité est composée d'étudiants. ♦

Stéphan Meloche, conseiller SCFP affecté au SFMM

Une calme indignation



Éliane Scofield • Directrice syndicale, Service de police de la Ville de Montréal

Lorsque la conseillère syndicale SCFP Marie-Hélène Bélanger a quitté le SFMM pour aller occuper le poste de directrice-adjointe du SCFP-Québec l'été dernier, on s'est demandé qui allait relever le défi de la remplacer dans un contexte où il fallait appliquer une convention nouvellement signée avec la Ville de Montréal. C'est avec un soulagement mêlé d'un brin d'appréhension que nous avons accueilli Stéphan Meloche parmi nous. Entrevue rassurante avec le nouveau venu qui n'a rien d'un débutant !

Il suffit de quelques échanges avec Stéphan Meloche pour comprendre que non seulement il a le calibre pour œuvrer au SFMM, mais aussi la volonté enthousiaste de faire face aux prochaines années de sa carrière avec les fonctionnaires municipaux de Montréal. En outre, sa solide expérience risque d'entraîner pour le directeur général Marcoux quelques nuits d'insomnie.

Des situations sous haute tension, Stéphan Meloche en a vécu. Électricien de formation, il a joint les rangs du Syndicat des employés de l'Université de Montréal (SCFP 1186) en 1998 à titre de technicien en système électrique. Il a par la suite gravi les échelons de secrétaire-archiviste à président dans son propre Syndicat. Au Conseil provincial du secteur universitaire (l'équivalent de notre Conseil provincial du secteur municipal), Stéphan devient vice-président du secteur. Par la suite, il est embauché par le SCFP à titre de conseiller syndical. Il hérite alors des « contrats » d'une vingtaine de sections locales, souvent du milieu municipal. Ainsi, d'un dossier à l'autre et d'une ville à l'autre, il s'est forgé une spécialité, le secteur municipal. Bientôt, il se joint au Syndicat des Cols bleus regroupés de Montréal (SCFP 301), où il agira comme conseiller pendant cinq ans, dont trois années comme conseiller principal.

Stéphan Meloche ne manque ni d'expérience ni de courage, mais est-il conscient de l'ampleur de la tension sous laquelle les Cols blancs vont travailler chaque matin ? « Les Cols blancs de la Ville de Montréal



ont été écorchés par l'attitude du directeur général Marcoux et celle l'administration Coderre lors du renouvellement de la dernière convention collective ! », répond-il sur un ton franchement indigné qui contraste avec l'ambiance décontractée du reste de l'entrevue. « Ma mission », ajoute-t-il, « est de m'assurer de négocier chacune des conventions collectives à venir de façon avantageuse en gardant toujours en tête la préparation nécessaire pour la signature de celle de Montréal ! »

Un spécialiste du milieu municipal engagé à défendre les membres et sensible aux moments difficiles qu'ils ont vécus, c'est

définitivement ce dont le SFMM avait besoin. Cela tombe bien, car c'est par choix que Stéphan Meloche s'est joint à nous !

Heureux de travailler avec une équipe de conseillers complémentaire et performante, il reconnaît que les dossiers chauds ne manquent pas. Étant un homme de principes, il entend exécuter son mandat en tirant le meilleur des ressources qui l'entourent et en ne perdant jamais de vue l'importance de faire justice aux membres. Ayant visité plusieurs autres sections locales, il souligne l'importance de reconnaître les atouts syndicaux dont peuvent profiter les Cols blancs de Montréal, atouts qui créent un environnement dans lequel il se dit chanceux d'évoluer.

Il y a de ces individus au sourire sympathique et au regard sincère dont il ne faut pas sous-estimer la ténacité. Stéphan Meloche est de ceux-là. Guidé par un sens de la justice sociale et un esprit pragmatique, notre nouveau conseiller principal n'aborde aucune question de notre entrevue sur la défensive ou avec agressivité, mais laisse entrevoir qu'il serait mal avisé de lire dans son comportement de la nonchalance ou du laisser-aller.

Au contraire, sa confiance et son air détendu traduisent qu'il ne s'énerve pas pour rien, car il garde plutôt son énergie pour les nombreuses luttes qui décideront de l'avenir des fonctionnaires municipaux de Montréal ! ♦

Signatures de conventions collectives

Pointe-Claire

Le vendredi 16 décembre, les représentants syndicaux des Cols blancs de la Ville de Pointe-Claire et ceux de l'employeur se sont réunis pour procéder à la signature officielle d'une nouvelle convention collective. Notre président Alain Fugère et le maire Morris Trudeau se sont tous deux félicités de l'entente qui résulte de pourparlers menés sans le recours aux artifices légaux contenus dans la réforme du régime de négociation du secteur municipal pilotée par le gouvernement Couillard. Rappelons que le contrat de travail couvre la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2022.



Côte Saint-Luc

Le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal (SCFP) et la Ville de Côte Saint-Luc ont paraphé le jeudi 15 décembre une nouvelle convention collective de travail dans la salle du Conseil de cette municipalité reconstituée où œuvrent plus de 180 Cols blancs. La conclusion de ce contrat de travail, dont la durée s'étend du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2018, vient couronner la foisonnante carrière syndicale de la vice-présidente Josée Lacroix, qui nous a quittés en janvier pour profiter d'une retraite bien méritée.



Horaires flexibles aux Finances Droits bafoués !

Le mercredi 14 décembre 2016, les Cols blancs du Service des finances de la Ville de Montréal ont profité d'un 5 à 7 offert par la direction au marché Bonsecours pour manifester leur mécontentement devant la position injustifiable de l'employeur en matière de gestion des horaires flexibles.

En effet, depuis le 1^{er} décembre, les salariés se sont vu retirer le droit de bénéficier de l'horaire flexible. Voilà le cadeau de Noël par lequel l'employeur a choisi d'exprimer sa reconnaissance pour leur travail de l'année 2016. Un concert de flûtes et de sifflets a accueilli la direction à son arrivée, histoire de lui rappeler que les Cols blancs ne renonceront pas à leurs droits les plus élémentaires.

Les Cols blancs du Service des finances remercient l'Équipe syndicale du 429 pour son constant soutien. C'est en étant unis que tous lutteront le plus efficacement contre cet employeur incapable de respecter une convention collective qu'il a pourtant signée. ♦



Nouvelle convention à Montréal-Est Entente adoptée à 95 %

Les Cols blancs de la Ville de Montréal-Est se sont prononcés à plus de 95 % en faveur de l'entente de principe conclue en leur nom par le SFMM (SCFP) lors d'une assemblée qui s'est déroulée le jeudi 12 janvier. Nos félicitations au

Comité de négociation constitué du vice-président Dominic Charland, du directeur syndical Rachid Halhoul, de la déléguée syndicale Julie Léveillé et du conseiller syndical SCFP Stéphan Meloche ! ♦



Régime de retraite Prendre en main sa Re-Traite

Christian Coallier

Agent des régimes de retraite



Le mot retraite a deux syllabes : « re » et « traite ». C'est que nous retraits notre vie de façon différente. Toutefois, ce n'est pas pour mettre nos deux pieds sur la bavette du poêle ou pour trouver un petit emploi qui pourrait être plus contraignant que notre emploi actuel pour boucler la fin du mois, à moins d'avoir une seconde carrière.

Prendre sa retraite, ce n'est pas la décision de votre boss, même s'il a tendance à vous suggérer de la prendre, parfois en vous écoeurant. Ce n'est pas plus celle de vos collègues, qui veulent seulement la plante sur le bord de la fenêtre, ni celle d'enfants et de conjoints. Prendre sa retraite, ce n'est surtout pas décidé sur un coup de tête. Prendre sa retraite est une décision personnelle et irrévocable.

Lorsque nous parlons de retraite, cela soulève beaucoup d'inquiétudes et peut également nous faire peur pour toutes sortes de raisons.

Certains événements dans notre vie ont été préparés à l'avance, comme la première journée d'école ou, encore, le mariage. La retraite n'y échappe pas : nous devons nous y préparer plusieurs années à l'avance et non à la dernière minute.

Pour cette raison, il existe la formation *Prendre en main sa retraite* offerte par le Syndicat. Durant celle-ci, les sujets suivants y sont abordés :

- l'agenda du travailleur et du retraité ;
- les régimes de retraite publics :
 - le Régime des rentes du Québec,
 - la pension de sécurité de la vieillesse et le supplément de revenu garanti du Canada,
 - et les régimes de retraite (les ré-

gimes complémentaires de retraite RCR) de votre employeur et les avantages du rachat de service passé ;

- la planification financière et les épargnes personnelles :
 - le Fonds de solidarité de la FTQ,
 - les REÉR et le FERR,
 - et le CRI ;
- le témoignage d'un retraité sur son vécu ;
- les questions juridiques :
 - le patrimoine familial,
 - le partage du patrimoine, vles types d'unions reconnues au Québec,
 - le décès,
 - les types de testaments et de leurs impacts sur les types d'unions,
 - les mandats d'inaptitudes, les procurations, les mandats de fin de vie ;
- les assurances collectives à la retraite et la RAMQ.

Pour finir, le retour à la maison est surveillé.

Au moment où vous lirez ces lignes la date d'inscription aux formations d'hiver et du printemps 2017 sera dépassée. Dans quelques mois, nous lancerons une ronde d'inscription pour une nouvelle série de formations. Soyez attentifs ! ♦

Ça bouge au SFMM !

Trois arrivées



Aïda Stan,
Direction générale

Daniel Paul,
Service des
ressources
humaines (sauf
Division de la paie
institutionnelle)



Giuseppe Sorgiacomo,
arrondissement
Saint-Léonard

Un départ

À la fin de 2016, la vice-présidente Josée Lacroix a mis un terme à son foisonnant parcours de syndicaliste en se prévalant de son droit à la retraite. Embauchée en 1989 à la CUM comme préposée au traitement



des appels au Centre d'urgence 9-1-1, où on l'a bientôt promue chef d'équipe, elle a été élue directrice syndicale en 1999. Après s'être investie dans le dossier de l'équité salariale, elle a occupé le poste de coresponsable du Programme d'aide aux membres pendant cinq ans. Elle a par la suite agi à titre d'agente de réparation SST, puis est devenue vice-présidente en février 2012. Véritable pilier de l'Équipe syndicale du SFMM, sa finesse et son imagination vont terriblement nous manquer. Longue et heureuse retraite, Josée !

Congrès FTQ Dessignons l'avenir...

Du 28 novembre au 2 décembre, des milliers de syndicalistes affiliés à la FTQ se sont donné rendez-vous au Palais des congrès de Montréal pour participer au 31^e congrès de la centrale.

Deux idées forces ont entre autres marqué les délibérations : le combat contre les changements climatiques et la recherche l'égalité socioéconomique pour tous. Par l'adoption de résolutions déterminantes, comme celle qui exige une augmentation immédiate du salaire minimum à 15 \$, les congressistes ont voulu démontrer que, pour eux, « solidarité » n'est pas un vain mot et ne concerne pas que leurs seuls rangs.

Le congrès s'est terminé par la réélection par acclamation du président et du secrétaire général de la central, Daniel Boyer et Serge Cadieux.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur congres2016.ftq.qc.ca



DÉC. 2016

JEU	VEN	SAM	DIM	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM	DIM	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM							
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31



Ville de Pointe-Claire
Yolanda Chigg, Amalia Guindi, Francine Bazinet, Frances Nicholson, Sarah Wood, Kathleen Wilson, Marie-Hélène Séguin, Karen Griffith, Cathy Lloyd, Mary Pupil, Frances Schuett, Sara Grenier



Arrondissement Anjou
Lynda Choquet, Caroline Raymond, Martin Normandeau, Anissa Morin, Suzanne Sauvageau, Cilyne Bertrand, Sati Larivière, Nathalie Robitaille, Elin Aalvanger, Simon Bérubé, Rosine Tiantchi, Anick Perreé



Service de police de la Ville de Montréal
(application des règlements du stationnement seulement)
Constantin Karas, Michel Goyette, Johanne Douin, Denise Geoffroy, Max Casimir, Fleurette Aurliantak, Lïc Bazinet, Nicole Sabourin, Mustapha El Toulai, Lyne Laforune, Manon Beaudoin

JANVIER

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

FÉVRIER

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28				

MARS

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

AVRIL

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23/30	24	25	26	27	28	29

MAI

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

JUIN

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

JUILLET

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
	2	3	4	5	6	7
	9	10	11	12	13	14
	16	17	18	19	20	21
	23/30	24/31	25	26	27	28
						29

OCTOBRE

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
	1	2	3	4	5	6
	8	9	10	11	12	13
	15	16	17	18	19	20
	22	23	24	25	26	27
	29	30	31			



Parc 51e Flags SEC (La Ronde)
Olga Cuyan-Lopez, Anais Villeneuve, Gabriel Roy, Jessica Andraos

AOUT

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
	6	7	8	9	10	11
	13	14	15	16	17	18
	20	21	22	23	24	25
	27	28	29	30	31	

NOVEMBRE

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
	5	6	7	8	9	10
	12	13	14	15	16	17
	19	20	21	22	23	24
	26	27	28	29	30	



Service des infrastructures, de la voirie et des transports
Division de l'exploitation du réseau artériel, Section Innovation et mobilité
Mélissa Fabinetti, Ousou Mokhtar, Makhous, François Arcand, Ahmed Ben Atallah, Wassam Badawi, Charles Richard

SEPTEMBRE

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
	3	4	5	6	7	8
	10	11	12	13	14	15
	17	18	19	20	21	22
	24	25	26	27	28	29
						30

DÉCEMBRE

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
	3	4	5	6	7	8
	10	11	12	13	14	15
	17	18	19	20	21	22
	24/31	25	26	27	28	29
						30



Arondissement Ahouéssic-Cartierville
Stéphane Pajmeau, Pauline Morin, Jean-Marc Pauchaud, Geneviève Bureau, Mohammed-Sidi Mezi, Samuel Schiller, Francine Pélouquin, Caroline Morette, Nicolas Boudanger

**DES OFFRES DISTINCTIVES
CONQUÉES POUR DES
EMPLOYÉS DE LA VILLE
COMME TOI
QUE DEMANDER DE PLUS ?**

Desjardinsburrows.ca
 Desjardinsburrows.ca
 1-800-463-2449 / 514-526-4873

Comité de bien-être
La force d'un groupe

- 2 juin : Tournoi de golf
- 2 décembre : Fête de Noël des enfants
- 8 mars : Journée internationale des femmes
- 28 avril : Journée de commémoration des travailleuses et des travailleurs victimes d'accidents du travail
- 1^{er} mai : Journée internationale des travailleuses et des travailleurs
- 6 décembre : Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes
- 15 décembre : Date limite pour les employeurs concernés afin d'informer le Col Blanc tenu de travailler les 27 et 28 décembre
- 27 et 28 décembre : Congés chômés et payés pour les Col blancs de Montréal et de certaines autres villes - vérifiez dans votre convention collective

- SFMM** 514 842-9463
télécopieur 514 842-3683
- FSMA** 514 842-2442
télécopieur 514 842-4839
- PAM** 514 842-9463, # 243 et 225
- SCP-Québec** 514 384-9881
www.secteurmunicipal.ca
- CPSM** 514 383-8383
www.ftq.qc.ca
- FTQ** 514 383-8000
www.ftq.qc.ca
- Fonds de solidarité** 514 383-8383
www.fondsftq.com
- CRTQMM** 514 387-3666
- Burrows, courtier
d'assurances** 514 905-SFMM
www.burrows.ca
- Caisse Desjardins du Réseau municipal**
2400, Boul. St-Joseph Est, 514 526-4871
8457, avenue Papineau, 514 274-3325
www.desjardinsmunicipal.com

JANVIER 2018

DIM	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM
	1	2	3	4	5	6
	7	8	9	10	11	12
	14	15	16	17	18	19
	21	22	23	24	25	26
	28	29	30	31		

FÉVRIER 2018

DIM	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM
	4	5	6	7	8	9
	11	12	13	14	15	16
	18	19	20	21	22	23
	25	26	27	28		

MARS 2018

DIM	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM
	4	5	6	7	8	9
	11	12	13	14	15	16
	18	19	20	21	22	23
	25	26	27	28	29	30

sfmtm429.qc.ca

Vous travaillez dehors ? Gare au froid !



Luc Veillette

Représentant en prévention – SST

L'hiver est bel et bien installé au Québec avec ses bordées de neige et la température sous zéro. Pour les amateurs de sports d'hiver, c'est une bénédiction. Mais, pour les travailleurs qui se retrouvent exposés aux rigueurs climatiques, c'est un danger pour la santé et la sécurité. En effet, l'exposition au froid, si elle n'est pas encadrée par des mesures préventives, peut causer des lésions allant de l'engelure à l'hypothermie.

Qui n'a jamais eu les mains ou les pieds gelés lors d'une sortie par grand froid ? C'est un premier signe de gelure. Quelques minutes dans un endroit chauffé et habituellement nos extrémités retrouvent une température normale. Mais qu'en est-il si nous devons être à l'extérieur malgré un froid intense parce que la nature de notre travail l'exige ?

En premier lieu votre gestionnaire doit vous former et vous informer sur les risques et les mesures préventives qui s'appliquent lorsque vous devez travailler au froid. L'habillement inadéquat, la fatigue, la température ambiante, le contact avec des objets froids et la durée de l'exposition au froid sont des facteurs de risque que l'on peut contrôler en appliquant les mesures préventives suivantes :

- choix de vêtements conçus en fonction de la température pour le corps et les extrémités ;
- port de plusieurs épaisseurs de vêtements et d'un couvre-chef isolé pour éviter les pertes de chaleur ;
- organisation du temps de travail qui permet l'accomplissement des tâches durant la partie la plus chaude de la journée.

Si vous pouvez avoir accès à un abri chauffé, c'est encore mieux. Idéalement, vous aurez consommé des aliments riches en hydrate de carbone (riz, pâtes, pomme de terre) et des boissons chaudes. On évitera toutefois le café à cause de son action diurétique, favorisant plutôt les boissons chaudes et sucrées ou des soupes.

Comme vous pouvez le constater, ce n'est pas compliqué. Une bonne alimentation, des vêtements appropriés et une bonne planification de votre travail devraient vous permettre d'être confortable si vous devez travailler au froid et ainsi éviter les risques de gelure ou, pire, l'hypothermie. ♦

Polytechnique, 27 ans après La lutte des femmes se poursuit

Le Comité de la condition féminine

Le 6 décembre dernier, le Comité de la condition féminine du SFMM a participé à la Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes où l'on évoque la mémoire de 14 jeunes étudiantes de l'École polytechnique assassinées il y a 27 ans. On profite également de cette journée pour souligner le sort de toutes les femmes qui ont été victimes de violence sexiste.

Cette violence prend différentes formes et s'articule avec d'autres systèmes d'oppression comme le colonialisme, le capacitisme, le racisme, l'homophobie ou encore la transphobie.

La journée du 6 décembre en est aussi une d'action contre la violence. En effet, la lutte pour l'égalité, la justice et le droit à vivre dans un monde sans violence est loin d'être acquise pour les femmes.

Parce qu'il est important de s'engager pour que cessent toutes les formes de violence que subissent les femmes, notre secrétaire générale Francine Bouliane et les membres du Comité de la condition féminine du SFMM ont rejoint des représentantes de la Fédération des femmes du Québec, de la Fédération des maisons d'hébergement pour femmes, des Femmes autochtones du Québec, du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale, du Regroupement québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel, de SOS violence conjugale et du « Y » des femmes de Montréal.

La cérémonie en mémoire des 14 femmes victimes de Marc Lépine a été coanimée par Mélanie Sarazin de la FFQ. La cérémonie consistait à déposer des roses blanches sous 14 énormes rubans blancs portant le nom de chaque victime. Une membre du Comité a eu l'honneur de déposer une rose sous le ruban de Mélanie Croteau.

Par la suite, on a entendu de nombreux témoignages et des poèmes pour célébrer cette triste journée du 6 décembre 1989, puis les gens ont été invités à se rendre aux locaux du Réseau habitation femmes Québec où l'on a dévoilé la murale *Pour lutter contre les violences envers les femmes, tout le monde doit passer à l'action !*

L'événement s'est terminé par une démonstration d'autodéfense pour les femmes. ♦

Guylaine Dionne, responsable ; **Dominique Payette**, secrétaire
Luce Laflamme, **Maryse Picard**, **Magalie Pierre**, membres



L'identité visuelle du Comité DS amalgame le logo du SFMM à un symbole fort : le casse-tête, qui représente la collaboration pour trouver ensemble des solutions aux problèmes rencontrés.

Dans chaque numéro du *Col Blanc*, le Comité des délégués sociaux publie deux pages détachables qui ont pour vocation de vous informer sur ses différentes activités. Chroniques, nouvelles du Programme d'aide aux membres (PAM), annonces relatives à des formations à venir, renseignements sur des journées thématiques : voilà autant d'éléments d'intérêt que vous y retrouverez. Bonne lecture !

Nos coordonnées

Boîte vocale SFMM :
514 842-9463, poste 403

Courriel :
comiteds@sfmm429.qc.ca

Sur le Web :
bit.ly/accueil_delegues_sociaux



Retourner au travail ce n'est pas si simple !

Le Comité des délégués sociaux

Vous avez été malade et vous vous apprêtez à reprendre votre travail après un arrêt de quelques mois. Il est tout à fait normal d'avoir peur de ne pas être à la hauteur, de la fatigue ou d'une récurrence, ou d'appréhender la réaction des collègues ou de la personne gestionnaire. Chacun en fait l'expérience à des degrés différents au moment de son retour.

En premier lieu, avant le retour au travail, listez les questions que vous vous posez et les points qui vous tracassent. Il n'est pas impossible que certaines de vos appréhensions vous apparaissent injustifiées une fois écrites noir sur blanc. Pour les craintes qui demeurent, le meilleur moyen de les surmonter est de les exprimer. D'abord à vous-même et ensuite à des interlocuteurs qui ont les moyens de vous aider comme un psychologue ou un professionnel de la santé.

Lorsque que vous rencontrez votre gestionnaire pour la première fois, il n'est pas nécessaire de raconter votre vie, de donner tous les détails de votre démarche thérapeutique. Mais faites des demandes claires ayant trait à vos véritables besoins ; vous aurez plus de chances d'avoir des résultats que le simple fait de vous en remettre au hasard.

Il est normal que vous sentiez de l'anxiété à l'idée de revoir vos collègues de travail. Dites-vous qu'eux aussi ont certaines craintes : ils ne savent pas comment réagir ni quoi vous dire. Des deux côtés, il peut y avoir une certaine gêne ou un malaise. Les préjugés, les vieilles croyances ont la vie dure. Il est donc préférable d'aller spontanément vers vos collègues même si vous pouvez être tenté de faire le contraire. Prenez de leurs nouvelles, intéressez-vous à eux. Vous pouvez aussi donner de vos propres nouvelles. Mais il n'est pas nécessaire de vous épancher. Prenez la décision de ne pas adopter une conduite défensive, de ne pas chercher à vous

justifier ou à donner des explications.

Une fois passés les premiers jours du retour au travail, il ne faut surtout pas revenir aux anciennes habitudes qui ont conduit à votre arrêt de travail. Une bonne santé physique et mentale passe par la vigilance, l'affirmation de soi et discipline.

Voici quelques conseils pour y arriver :

- Tout d'abord, faites-vous confiance. Tenez compte de vos intuitions, de vos émotions, de vos malaises tant physiques que psychologiques ;
- Ne donnez jamais au-delà de vos propres capacités et conservez une partie de votre énergie pour vous-mêmes ;
- N'accordez pas trop d'importance à l'opinion des autres, à moins que vous ne respectiez la personne ;
- Sachez dire non. Vous avez le droit de changer d'idée ;
- Éviter les personnes qui vous font sentir inférieur ;
- Cessez de chercher des explications aux attitudes et comportements des autres ;
- Apprenez à penser à vous.

S'assurer d'avoir bien compris les raisons qui vous ont rendu malade est essentiel. N'oubliez pas que vous pouvez trouver du soutien dans votre milieu de travail. Vous pouvez parler à l'un de vos délégués sociaux qui sont là pour vous écouter dans le respect. N'hésitez pas à partager avec eux un peu de vos appréhensions et de vos états d'âme quant à votre réinsertion.

Qui sait si vous ne deviendrez pas aussi une ressource, sinon une référence, pour un ou une autre collègue qui aura un peu plus de difficulté dans sa vie professionnelle ou personnelle ?

Bon retour au travail !

Première ressource, aide aux parents

Pour des relations harmonieuses avec nos enfants

Cet automne, le Comité des délégués sociaux a rencontré Amélie André, de l'organisme Première ressource, aide aux parents. Cet organisme se spécialise dans les relations parents-enfants depuis plus de 30 ans. Il offre un service anonyme gratuit de consultation professionnelle par téléphone. Son personnel est formé pour répondre à toutes vos questions et vous aider à faire face aux problèmes que vous pourriez rencontrer.

L'organisme présente également des webinaires, dont le prochain se déroulera le 7 février sous le thème *L'après-séparation : le vécu parents-enfants*.

Cet atelier en ligne vous aidera à trouver des réponses à vos interrogations et à vous

familiariser avec des moyens pratiques d'aider vos enfants à vivre ces situations difficiles. Pour y participer, vous devez vous inscrire.

À noter qu'il s'agit d'une activité payante ; les sommes récoltées permettent d'assurer le maintien de la gratuité des autres services offerts par l'organisme.

Pour plus d'informations et pour vous

inscrire, composez le 514 525-2573.

Cet automne, le Comité des délégués sociaux a distribué des dépliants dans toutes les mairies de l'île de Montréal dans le cadre de la semaine thématique sur les relations parents-adolescents, une problématique à laquelle nous avons été sensibilisés à la suite d'un sondage mené auprès des délégués sociaux.



**Pour plus d'infos sur l'organisme
Première ressource, aide aux parents
Composez le 514 525-2573
ou le 1 866 329-4223,
ou visitez premiereresource.com**

Semaine de relâche avec vos enfants Faites le plein d'activités !



Région des Laurentides

- Féerie des glaces au mont Tremblant
> feeriedesglaces.com
- Festi-neige Sainte-Agathe-des-Monts
> sainte-agathe.org
- Ski de fond au Parc du domaine vert
> domainevert.com

Laval

- La Récréathèque
> larecreatheque.com
- Musée pour enfants de Laval
> museepourenfants.com
- Jungle aventure
> jungleaventure.com

Région de Lanaudière

- Glissade sur tube à Saint-Jean-de-Matha
> cvc-lanaudiere.com

Région de l'Outaouais

- Aventure Lafleche
> aventurelafleche.ca
- Complexe d'escalade altitude gym
> altitudegym.ca
- Parc Oméga
> parc-omega.com

Longueuil

- Activités de plein-air au parc Michel-Chartrand
> longueuil.ca/fr/parc-michel-chartrand

Montréal

- La relâche au zoo Ecomuseum
> zooville.ca
- La Tohu : vivez l'hiver autrement extérieur et intérieur
> latohu.ca/fr/activites
- Jeunesses musicales du Canada : la semaine en musique
> jmcanda.ca
- Festival international du film pour enfants de Montréal
> fifem.com
- Le Centre des sciences de Montréal
> centredessciencesdemontreal.com
- Le Parc du mont Royal
> lemontroyal.qc.ca

Région de Québec

- Aquarium de Québec
> sepaq.com/ct/paq/index
- Village vacances Valcartier
> valcartier.com
- Hôtel de glace : portes ouvertes avec nouveau décor
> hoteldeglace-canada.com
- Musée de la civilisation
> mcq.org/index_fr.html
- Musée du fort
> museedufort.com

Granby

- Zoo de Granby
> zoodegranby.com

Profitez-en bien !

Besoin d'aide ? Problèmes personnels ?

JEU • BURN OUT • CONSOMMATION • VIOLENCE

UN SERVICE CONFIDENTIEL D'AIDE ET D'INFORMATION VOUS EST OFFERT SANS FRAIS PAR NOTRE SYNDICAT

Les responsables du Programme d'aide aux membres (PAM)

514 842-9463

Sylvie Beauchamp et Stéphane Armstrong

La langue de travail

Les insolences du syndiqué Untel



Christophe Vaillancourt • directeur syndical par intérim, Parc Six Flags SEC (La Ronde)

Au Québec, la langue du travail, c'est le français ! Mais de quelle langue française s'agit-il ? Parle-t-on le français ou bien le joual ? Notre langue s'anglicise-t-elle ? Bref, y a-t-il péril en la demeure ?

Ln 1960, Jean-Paul Desbiens, alias le frère Untel, a publié *Les insolences du frère Untel*, un brûlot relatant les difficultés rencontrées par les Canadiens français dans le maniement de leur langue. Dans ce texte fondateur de la Révolution tranquille, il dénonce l'utilisation du joual :

Bien sûr qu'entre jouaux, ils se comprennent. La question est de savoir si on peut faire sa vie entre jouaux. Aussi longtemps qu'il ne s'agit que d'échanger des remarques sur la température ou le sport ; aussi longtemps qu'il ne s'agit de parler que du cul, le joual suffit amplement. Pour échanger entre primitifs, une langue de primitif suffit ; les animaux se contentent de quelques cris. Mais si l'on veut accéder au dialogue humain, le joual ne suffit plus. Pour peindre une grange, on peut se contenter, à la rigueur, d'un bout de planche trempé dans de la chaux ; mais, pour peindre la Joconde, il faut des instruments plus fins.

Avant de passer à tort pour des sonneurs d'alerte, soulignons qu'au Québec, la classe ouvrière est essentiellement francophone, que la situation a bien changé depuis 1960 et que le français perdure au Québec en dépit de la conquête britannique en 1759 et de notre maintien dans la Confédération canadienne.

Rappelons à juste titre que la *Charte de la langue française* (communément appelée la loi 101) sert de tuteur au fleurissement du fait français au Québec. Celle-ci oblige nos employeurs à généraliser l'usage du français dans le monde du travail.

Ceci dit, nous ne sommes pas exempts de toute menace à cet égard et nos milieux de travail constituent des vitrines de choix pour observer ce phénomène.

À ce propos, l'utilisation d'une langue française de bonne qualité sert de moyen de défense non seulement au peuple québécois, mais surtout à la classe ouvrière. Il importe donc de bien parler et écrire notre langue afin de défendre adéquatement et vigoureusement les travailleurs québécois.

C'est dans ce but que l'Office québécois de la langue française (OQLF) a produit un document intitulé *Pour une convention collective... en bons termes*. On y apprend les mots justes pour certains termes parfois galvaudés dans nos relations de travail. Par exemple, on devrait dire :

- Une personne *admissible* à un poste plutôt qu'*éligible* à un poste ;
- Une clause de convention collective *non pécuniaire* ou *non salariale* plutôt qu'une clause *normative* ;
- Un comité *mixte* ou *paritaire* plutôt qu'un comité *conjoint* afin de désigner un comité composé de représentants syndicaux et patronaux ;
- Un *rappel de salaire* plutôt qu'une *rétro-activité salariale* ou une *rétro*, etc.

Ayant à cœur l'émancipation de travailleurs et, corollairement, le fleurissement de la langue française, nous devons tous prendre pour habitude d'utiliser les bons termes ou la bonne terminologie.

Si la vigilance quotidienne demeure notre meilleure arme, il existe d'autres moyens de défense : l'OQLF, le service de francisation de la FTQ – qui s'occupe entre autres de la formation de la main-d'œuvre, de plusieurs publications, de la coordination d'actions syndicales en francisations et du portail web languedutravail.org –, la *Charte de la langue française*, les comités de francisation des entreprises de plus de 100 personnes, etc.

Il s'agit d'identifier les pistes d'amélioration, de proposer des moyens d'action et de promotion de la langue française dans nos milieux de travail. Il en va de notre bien-être collectif ! ♦

DESBIENS, Jean-Paul. 1960. *Les insolences du frère Untel*. Montréal : Les Éditions de l'homme, 158 p.

Vous êtes **VICTIME** d'un accident de travail, d'une maladie professionnelle ou d'une lésion psychologique en lien avec le travail ?

Avant de débiter vos démarches auprès de l'employeur ou de la CSST, **informez-vous !**

Contactez l'agent en réparation santé et sécurité du travail du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal
Daniel Morin : 514 842-9463, poste 242

Vous éviterez ainsi de vous retrouver sans le sou ou aux prises avec les dédales de la bureaucratie ! **Cette assistance est prévue à l'article 279 de la Loi des accidents du travail et des maladies professionnelles.**

Le Fonds de solidarité FTQ La campagne REÉR bat son plein



Guylaine Dionne et Simon Welman
Responsables locaux du Fonds de solidarité FTQ au SFMM

Amorcée à l'automne 2016 à la Ville de Montréal, les villes reconstituées et les sociétés paramunicipales, la campagne de promotion annuelle du Fonds de solidarité se poursuit jusqu'en février prochain. Des rencontres en milieu de travail permettent aux salariés d'en connaître plus sur le Fonds, et aussi, de pouvoir acheter des REÉR pour contrer les impacts fiscaux du versement de la rétroactivité, entre autres chez les Cols blancs de la Ville de Montréal.

À ce propos, nous vous conseillons de consulter un professionnel en planification financière pour vous aider à évaluer quelles seront les conséquences de l'augmentation de vos revenus de travail pour l'année 2016 (impacts sur les prestations fiscales pour enfants à charge, taux d'imposition, etc.). Pourquoi ne pas ajouter à cette consultation la planification de vos projets de retraite, ce qui vous permettrait ainsi d'établir votre stratégie d'épargne à l'avenir ?

LES REVENUS DE RETRAITE ISSUS DES RÉGIMES PUBLICS

RRQ : Régie des rentes du Québec
PSV : Pension de la sécurité de vieillesse
SRG : Supplément de revenu garanti



* Montant maximum annuel lorsqu'une personne formule sa demande à compter de son 65^e anniversaire de naissance. Tous les montants sont approximatifs. Selon les taux en vigueur au 1^{er} janvier 2016 pour la RRQ et du 30 décembre 2015 pour la PSV et le SRG.



Campagne *Une économie pleine de vies*

Jetez un coup d'œil sur la campagne *Une économie pleine de vies* à l'adresse bit.ly/une_economie_pleine_de_vies. Cette intéressante offensive publicitaire montre les liens entre l'actionnaire du Fonds, l'entreprise où le Fonds investit et le bénéficiaire indirect de l'investissement. Des vidéos racontent de courtes histoires. Elles sont dynamiques et elles expliquent de façon ludique comment sont utilisées vos épargnes pour améliorer sensiblement plusieurs aspects de la vie des personnes concernées.



Rendement 12 mois

7,5%

RENDEMENT SEMESTRIEL : **4,0%**

Rendements composés annuels à l'actionnaire au
30 novembre 2016 : 3 ans = 7,3 % 5 ans = 6,8 % 10 ans = 4,0 %

Valeur de l'action

36,11\$

En savoir plus



Le Fonds au cinéma !

« Le Groupe Dazmo est fier d'annoncer l'ouverture des studios cinéma MTL GRANDÉ qui viendront bonifier l'offre de services liée aux productions cinématographiques, télévisuelles et publicitaires à Montréal. Situées au cœur du quartier Pointe-Saint-Charles, ces nouvelles installations dédiées aux productions locales et internationales offriront une gamme intégrée et complète de services qui contribueront à faire de Montréal l'une des plus grandes capitales du cinéma en Amérique du Nord. Afin de réaliser ce projet, l'entreprise, notamment propriétaire de Vidéo MTL, bénéficie de l'appui de plusieurs partenaires financiers importants soit le Fonds de solidarité FTQ, Investissement Québec et Développement économique Canada pour les régions du Québec (DEC).

« "Nous sommes très heureux de nous associer au Groupe Dazmo dans ce nouveau projet qui permettra d'attirer plus de productions américaines et qui fournira plus d'emplois aux travailleurs québécois de l'industrie du cinéma et de la télévision", a déclaré Janie Béique, vice-présidente principale, Divertissement, industries et biens de consommation, du Fonds de solidarité FTQ.

« En investissant dans le Groupe Dazmo, via sa filiale Vidéo MTL, Investissement Québec souhaite contribuer à la naissance d'un siège social important au Québec dans le secteur des productions télévisuelles et cinématographiques, une industrie dans laquelle l'entreprise occupe une position enviable. Notre engagement est un financement stratégique, effectué en complémentarité avec celui des autres actionnaires et prêteurs et vise à appuyer un de nos fleurons. De plus, ces nouveaux studios viennent augmenter la capacité de Montréal à accueillir des productions d'envergure, en provenance du Québec et de l'international, ce qui générera d'importantes retombées dans la métropole », a déclaré Pierre Gabriel Côté, président-directeur général d'Investissement Québec.

« MTL GRANDÉ est déjà en activité. D'ailleurs, les nouveaux studios ont été les hôtes de d'émissions spéciales. Soulignons que Paramount Pictures a choisi les studios MTL GRANDÉ pour la production de la nouvelle série de Jack Ryan, un personnage de fiction créé par l'auteur à succès Tom Clancy. La production de cette série débutera en janvier 2017. »

Source : fondsftq.com (bit.ly/2iovLFb)

Section spéciale impôts 2016

Une date à retenir : le mercredi 1^{er} mars 2017

C'est la date butoir pour cotiser à son REÉR pour l'année fiscale 2016. N'attendez pas pour nous contacter au 514 842-9463, poste 425, Nous vous répondrons dans les meilleurs délais.

Remboursement au Régime d'accession à la propriété (RAP)

Saviez-vous que vous pouvez rembourser vos REÉR utilisés dans le cadre du RAP au Fonds de solidarité ? En effet, ce rachat vous permet de bénéficier du crédit de 30 % d'un fonds de travailleurs. Par contre, les REÉR d'un fonds de travailleurs utilisés pour le RAP doivent être remboursés dans un fonds de travailleurs. Plusieurs institutions financières disent à leurs clients qu'ils sont obligés de racheter des REÉR de la même institution, ce qui est faux.

Retenues à la source, transfert des banques globales de temps, de temps compensé et de maladie

N'oubliez pas de vérifier dans le calcul de vos cotisations 2016 les sommes qui ont été payées par l'employeur à titre de solde des différentes banques. Ce calcul est important pour les personnes qui veulent cotiser 5000 \$ et ainsi bénéficier du maximum des crédits d'impôt et des déductions à un fonds de travailleurs. Les relevés 10 ont été envoyés par le Fonds à la mi-janvier. Un appel au Service aux actionnaires du Fonds de solidarité (514 383-3663) vous indiquera quel est votre solde actuel au Fonds.

Souscrire tôt, c'est profitable

MONTANT INVESTI

40 000 \$



Sylvia commence à 25 ans

1 000 \$
chaque année
pendant 40 ans

40 000 \$



Philippe commence à 45 ans

2 000 \$
chaque année
pendant 20 ans

VALEUR DU PORTEFEUILLE REER*

75 401 \$



Sylvia à 65 ans

53 741 \$



Philippe à 65 ans

* En supposant une souscription en fin d'année et un taux de rendement annuel composé de 3 %.

BURROWES

COURTIERS D'ASSURANCES

Gagnez du temps pour vos assurances!



Remplissez une demande de soumission en ligne en visitant **WWW.BURROWES.CA**

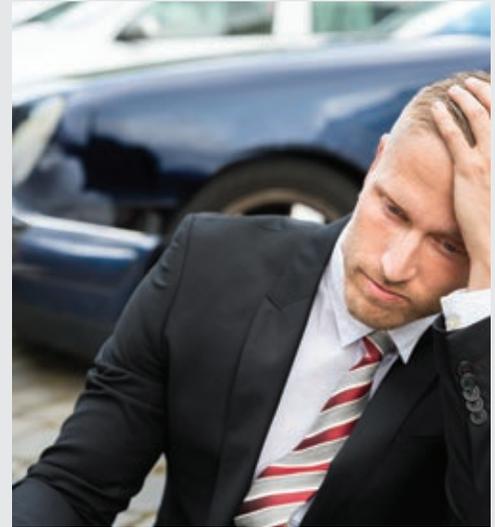


Rapide et facile avec votre téléphone intelligent ou votre tablette

Nous avons accès à plusieurs assureurs prêts à vous offrir

LA MEILLEURE PRIME!

514 905-SFMM (7366)
info@burrowes.ca



air vous êtes victime
d'un fuite ?

Les assureurs qualifient une collision de délit de fuite lorsque le tiers impliqué n'est pas identifiable.

Si votre véhicule es ommagé suite à un délit de fuite,

- **Rapporter l'accident à un service de police** dans un délai de 48 heures.

- **Contactez votre courtier en assurance** afin de connaître vos protections.

Un délit de fuite est couvert sous la **Protection 2 de votre contrat d'assurance** (Risques de collision et de renversement), dans la plupart des cas, aucune franchise n'est applicable.

Si vous ne détenez pas la Protection 2, **la SAAQ peut vous verser une indemnité pour couvrir les dommages à votre véhicule suite à un délit de fuite**. La demande auprès de la SAAQ doit être déposée au plus tard 60 jours après l'évènement.

Si votre demande est recevable, la SAAQ peut vous verser une indemnité maximale de 10 000 \$ pour vos dommages matériels.

À noter qu'une franchise sera appliquée (500 \$ si la valeur de votre véhicule est inférieure à 5 000 \$ ou 10 % de sa valeur si celle-ci dépasse 5 000 \$).

Toutefois, n'oubliez pas que l'indemnité versée par la SAAQ en cas de délit de fuite **ne remplace pas la protection offerte par votre compagnie d'assurances privée pour les autres dommages couverts**. Votre courtier en assurance est là pour vous renseigner !

BURROWES

COURTIERS D'ASSURANCES

514 905-SFMM (7366)
info@burrowes.ca

Fête des enfants 2016 Noël, sous les tropiques !

Par centaines, les enfants des membres du Centre social des fonctionnaires municipaux de Montréal (CSFMM) se sont rendus à la rencontre du VRAI père Noël, de la VRAIE mère Noël et de la VRAIE Fée des étoiles le samedi 3 décembre. Toute la journée, ils ont pu bricoler, se gaver d'exquises cochonneries, glisser sur des jeux gonflables, participer à des sports d'adresse et assister à des spectacles spécialement conçus à leur intention. Chacune et chacun est reparti(e) avec, sous le bras, des cadeaux bien choisis. Merci à toutes les personnes bénévoles qui ont su faire de cet événement une réussite sous la coordination du responsable du CSFMM Claude Papineau, et salutations à l'équipe du Monde de M. Fun, qui s'est révélée à la hauteur du défi de divertir avec entrain cette foule enthousiaste.

Le Comité du journal

LES GAGNANTS DU MATIN



BAS DE NOËL
Léa Turcotte, fille de
Caroline Massé, Service de
l'approvisionnement



LES GAGNANTS DE L'APRÈS-MIDI





ET SI ON VOUS DISAIT

que les cols blancs et leur conjoint peuvent cotiser dans un REER ou un CELI collectif exclusif, obtenir un meilleur rendement considérant qu'ils bénéficient **de frais de gestion réduits*** et qu'ils peuvent aussi y investir sans avoir à se déplacer ...

POURQUOI VOUS NE VOUDRIEZ PAS Y COTISER AVANT LE 1^{er} MARS?

**Certaines conditions s'appliquent. Le Régime d'épargne retraite collectif de la Caisse offre des frais de gestion de 0,90 % comparativement à 2,7 % et plus ailleurs.*



ET QUE

les cols blancs ont un représentant hypothécaire qui les rencontre 7 jours sur 7 à l'endroit de leur choix, qui leur offre **850 \$ en frais de notaire payés*** et des tarifs de groupes exclusifs en assurances habitation ...

POURQUOI IRIEZ-VOUS AILLEURS?



Pour en savoir plus!

Pierre-Alexandre Charron

Caisse Desjardins du Réseau municipal

Tél. 514 402.3082

pierre-alexandre.k.charron@desjardins.com



Desjardins

Caisse du Réseau municipal

La force d'un groupe

FAITES CONFIANCE À VOTRE CAISSE DE GROUPES



DesjardinsMunicipal.com



Desjardins Municipal

**Certaines conditions s'appliquent.*

ATTENTION ! ATTENTION !



Faites affaire avec

BURROWES

COURTIERS D'ASSURANCES

**et bénéficiez d'avantages
uniques sur le marché**

Pour tous vos besoins en assurances



Demandez-nous une soumission !

Vous serez agréablement surpris !

514-905-SFMM (7366)

info@burrowes.ca